

Réf : DCM202503

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	19	26

Date de la convocation : 23/01/2025  
Notifiée aux élus le : 23/01/2025  
Date de l'affichage : 23/01/2025

## SÉANCE MERCREDI 29 JANVIER 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-NEUF JANVIER à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 23 janvier 2025 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire.

**PRÉSENT-E-S** : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Jean-Claude CAMPOS, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

**OBJET** : DGS - PONT DU BOURGIDOU – MISE EN PLACE D'UN PONT PROVISOIRE DIT « BAILEY » DANS L'ATTENTE DE LA RECONSTRUCTION DU PONT – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE

**ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION** : Patricia VAN DER LINDE à Michel LEBLANC  
Josiane ROSIER-DUFOND à Marielle NEPOTY  
Michel AUSSANNAIRE à Christine DUCHANGE  
Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR  
Cédric BONATO à Joachim RAMS  
Alain BAILLIEU à Christian LAPISARDI  
Maguelone CHAREYRE à Régis VIANET

**ABSENTS NON-REPRESENTÉS** : Maryline POUGENC, C. VANDERBISTE, O. BERTRAND

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Jean-Claude BASCHIOU

Il est rappelé au conseil municipal que suite à la fermeture du pont du Bourgidou, en raison de sa dangerosité pour la sécurité publique impliquant son classement en catégorie 3US, la commune d'Aigues-Mortes a diligenté des travaux d'urgence afin d'assurer sa sécurisation et sa réouverture provisoires. Ce faisant, la commune avait sollicité le concours de la Communauté de Communes Terre de Camargue, laquelle a finalement accepté de verser à la commune, *a posteriori*, la moitié des frais engagés par cette dernière, reconnaissant ainsi l'intérêt supra-communal de l'ouvrage, en termes de desserte du territoire et de fluidité de la circulation, tant pour les aigues-mortais que pour les territoires voisins, en particulier la commune de Saint-Laurent d'Aigouze.

Ces travaux permettaient une sécurisation provisoire de l'ouvrage, palliant l'urgence afférente à sa réouverture. Il est désormais nécessaire, pour maintenir le franchissement du canal du Bourgidou, de mettre en place un pont provisoire dit « Bailey ». Cet ouvrage provisoire permettra de disposer du temps nécessaire à mener les études et obtenir les autorisations afférentes à la reconstruction totale et pérenne de l'ouvrage. La mise en place du pont Bailey suppose la réalisation de certaines études en amont, l'obtention d'une autorisation d'urbanisme, la réalisation de travaux sur les berges nécessaires à la mise en place du pont par un prestataire spécialisé, auprès duquel la commune s'acquittera ensuite d'un loyer annuel pour sa location.

Pour l'année 2025, les coûts prévisionnels afférents à la mise en place du pont Bailey sont, à ce jour, établis comme suit :

Opération	Prix HT
Plan topographique	1 645 €
Dossier déclaration préalable	3 981 €
Travaux préparatoires	59 000 €
Mise en place Pont Bailey	31 600 €
Essai de charge	5 500 €
Contrôle technique Pont Bailey	11 520 €/an
Location Pont Bailey	55 440 €/an
Coût prévisionnel total en 2025	168 291 €/HT
Prix total par an (hors 2025)	55 440 €/HT

Sur les années suivantes, dans l'attente de la reconstruction pérenne du pont, la commune, devrait s'acquitter d'un loyer annuel, dont le coût prévisionnel est évalué à 55 440 € HT, et du contrôle technique annuel de l'ouvrage, évalué à 11 520 €.

La commune entend donc solliciter, à nouveau, et pour l'année 2025, le soutien financier de la Communauté de Communes Terre de Camargue, pour la mise en œuvre du pont Bailey et sa location sur l'année 2025 tenant l'intérêt, supra communal, que celui-ci représente en termes de maintien des conditions de desserte du territoire, de sécurité et de fluidité de la circulation.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** la demande de participation financière auprès de la Communauté de Communes Terre de Camargue pour les coûts de mise en œuvre d'un pont provisoire sur le canal du Bourgidou, à hauteur de 50% des dépenses à engager sur 2025 ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la demande de participation financière auprès de la Communauté de Communes Terre de Camargue pour les coûts de mise en œuvre d'un pont provisoire sur le canal du Bourgidou, à hauteur de 50% des dépenses à engager sur 2025 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Publication certifiée exécutoire

Pierre MAUMÉJEAN  
Maire d'Aigues-Mortes

Pour le Maire par Délégation  
Le Directeur Général des Services  
Christophe BARONI



**Résultats du vote :**

Délibération 202503	DGS - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE DU GARD « SPL30 » – ANNÉE 2023	Pour :	<b>26</b>	UNANIMITÉ
		Contre :	<b>0</b>	NÉANT
		Abstention :	<b>0</b>	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Hôtel de Ville - Place St Louis  
30220 AIGUES MORTES  
Tel. 04.66.73.90.90.  
Fax : 04.66.53.86.09